



Calcul congés payés - ouvrables

Par **Bdmdp**, le **23/08/2017** à **16:16**

Bonjour,
Merci pour ce forum !
Notre contrat avec notre employée à domicile (nounou) se termine et je suis en train de calculer les jours de congés payés à lui verser.
Nous fonctionnons sur la méthode des jours ouvrables. Comment calcule-t-on un jour de congé pris au milieu de la semaine ?
Et deuxième question : lorsque la nounou prends des jours de congés sans solde comment est-ce que je le prends en compte ?
Merci d'avance pour vos lumières !
Bonne journée

Par **morobar**, le **23/08/2017** à **16:54**

Bonjour,
1 jour dans la semaine = -1 jour c'est tout.
Les congés sans solde sont des absences.
Mais c'est vous qui :
* acceptez de donner des congés d'une journée
* acceptez la prise de congés sans solde.
C'est votre prérogative exclusive.

Par **Lag0**, le **24/08/2017** à **11:29**

Bonjour,
[citation]1 jour dans la semaine = -1 jour c'est tout. [/citation]
Non, cela dépend du cas...
Pour le décompte en jours ouvrables, on compte tous les jours ouvrables entre le 1er jour où le salarié aurait du travailler et le dernier jour ouvrable précédent la reprise.
Par exemple, un salarié qui ne travaille pas habituellement le mercredi se verra retenir 2 jours de congé s'il prend un mardi.
C'est, bien sur la même chose pour un salarié qui ne travaille pas le samedi et qui prend un vendredi.
(tous les jours sont des jours de la semaine...)